ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Kugluktuk deviendra une localité où l'alcool est non restreint

IQALUIT (Nunavut), le 23 octobre 2018 – Lors d'un référendum qui s'est tenu le 22 octobre, la population de Kugluktuk a voté en faveur de l'abandon du système de restriction concernant les boissons alcoolisées. En effet, la majorité des voix, soit 60,8 %, étaient favorables à l'adoption d'un système non restrictif, ou « ouvert », en ce qui concerne les boissons alcoolisées.

Selon la Loi sur les boissons alcoolisées, si au moins 60 % des votants d'une localité au régime restrictif se prononcent favorables à ce que celui-ci soit remplacé par un régime non restrictif, le ministre doit prendre les mesures pour déclarer cette localité sans restriction et soumise aux seules lois de portée générale du Nunavut en matière de boissons alcoolisées.

« Les résidentes et résidents de Kugluktuk se sont exprimés, a déclaré le ministre des Finances, George Hickes. Afin d'entériner la décision découlant du référendum, le gouvernement du Nunavut ira de l'avant en apportant les changements nécessaires à la règlementation dans un avenir proche. »

Jusqu'à ce que ces changements soient effectués, le comité d'éducation à la consommation d'alcool de Kugluktuk demeure responsable des décisions concernant les boissons alcoolisées dans cette localité.

###

Relations avec les médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.